



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2019
Avis de dégrèvement établi en 2021

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur impots.gouv.fr

13008

Vos références

Numéro fiscal (C) : 01 91 434 248 362

Adresse d'imposition :
TRA DES OMNIBUS
13013 MARSEILLE
MARSEILLE 13EME

Numéro FIP : 131 42 56 5279247789 4

Référence de l'avis : 20 13 A616734 43

Numéro de rôle : 016

Date d'établissement : 12/04/2021

Date de mise en recouvrement : 31/07/2020

MME DUVAL LAURENCE MARIE-CLAUDE
TRA DES OMNIBUS
MARSEILLE 13EME
13013 MARSEILLE

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

SIP MARSEILLE 4/13
SAID 13EME ARRDT
79 AV DE SAINT JULIEN
CS 50096 13377 MARSEILLE CDX 12

* (service gratuit + coût de l'appel)

Le détail de votre nouvelle imposition figure sur les pages suivantes.

Si votre avis contient une restitution ou le dégrèvement d'une somme que vous avez déjà payée, vous serez remboursé prochainement.

Pour être remboursé plus rapidement à l'avenir et de manière plus sécurisée, communiquez vos coordonnées bancaires sur impots.gouv.fr.
Elles seront utilisées pour vos prochains prélèvements ou remboursements.

Nombre de parts : **2,50**

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Le prélèvement à la source a débuté le 1^{er} janvier 2019.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Déclarant 1 - Nom de naissance : DUVAL

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
C	T			
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
2				2,50
IMPOT SUR LE REVENU				
Détail des revenus				
Salaires.....		Déclar. 1 10012 - 1001 9011		Total
Déduction 10% ou frais réels.....				
Salaires, pensions, rentes nets.....				9011
Revenus perçus par le foyer fiscal				
Base de la régularisation du prélèvement libératoire déclarée.....		46	Retenue	46
Revenus fonciers nets ⁹				2283
Revenu brut global.....				11294
CSG déductible.....				- 78
Revenu imposable.....				11216
Revenus au taux forfaitaire.....	Taux	12,8%	Montant	1
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				0
REDUCTIONS D'IMPOT¹⁵				
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	Montant déclaré 2	Montant retenu 2	Montant reduction	
Montant de la réduction d'impôt.....			0	
Total des réductions d'impôt²⁰.....				- 0
Impôt total avant crédits d'impôt.....				0

Suite en page suivante >>>

>>> Suite de votre avis

CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS

Trop versé prélèvement libératoire.....

**Montant
déclaré****Montant
retenu**

3 - 3

IMPOT NET

Total de l'impôt sur le revenu net.....

- 3

PRELEVEMENTS SOCIAUX**Détail des revenus**Revenus de capitaux mobiliers ⁴⁴.....**CSG - CRDS****PREL SOL**

0 0

Revenus fonciers nets ⁴⁵.....

2283 2283

BASE IMPOSABLE.....

2283 2283

Taux de l'imposition.....

9,70% 7,50%

Montant de l'imposition.....

221 171

Total des prélèvements sociaux nets.....**392**

Pour information :

Montant recalculé de la CSG déductible sur revenus du patrimoine :

155

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2019 :**IMPOT SUR LE REVENU**Impôt sur le revenu 2019 dû ⁵³:

- 3

PRELEVEMENTS SOCIAUXPrélèvements sociaux au taux de 17,2% dus ⁵³:**CSG-CRDS****PSOL**

221 171

Acomptes prélevés en 2019 sur votre compte bancaire :

- 162 - 126

Prélèvements sociaux à 17,2% nets :

59 45

Suite en page suivante >>>

>>> Suite de votre avis

Solde des prélèvements sociaux 2019⁵³:**104**

Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu, mais vous êtes redevable des autres cotisations d'impôt ou des prélèvements sociaux, ou de régularisations liées au prélèvement à la source.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence²⁵ **11263**

MONTANT DU DEGREVEMENT

Montant de votre impôt net.....	101
Prélèvements antérieurs.....	+ 288
Impôt sur le revenu antérieur à ajouter.....	+ 3
CSG antérieure à déduire.....	- 221
Prélèvement solidarité antérieur à déduire.....	- 171
Montant du dégrèvement.....	= 0

Informations indiquées pour mémoire

Montant des revenus soumis aux prélèvements libératoires **46**
 RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible¹⁹ **1**

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2020, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2021 est de :

Plafond total de 2018.....	Déclar. 1 15562
Plafond non utilisé pour les revenus de 2017.....	3862
Plafond non utilisé pour les revenus de 2018.....	+ 3923

Suite en page suivante >>>

>>> Suite de votre avis

Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....
Plafond calculé sur les revenus de 2019.....

+ 3973
+ 4052

= 15810

Plafond pour les cotisations versées en 2020.....

Le présent avis complète et remplace le précédent³⁷

PRELEVEMENT A LA SOURCE

Attention, ces informations ne prennent pas en compte les actions que vous avez pu réaliser sur impots.gouv.fr depuis la constitution du présent avis.

Taux personnalisé qui sera utilisé par votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite ...) pour le prélèvement à la source sur votre revenu net imposable

Taux pour le foyer

0,00%

Acompte mensuel pour les revenus sans organisme collecteur

Foyer

Déclar. 1

Total

Acompte des prélèvements sociaux :
Revenus fonciers

2283

revenus soumis à l'acompte.....
montant de l'acompte mensuel.....

33

Total général de l'acompte mensuel pour les revenus sans organisme collecteur.....

33

33

Ce montant sera prélevé chaque mois, au plus tard deux mois après la date de décision du service, sur votre compte bancaire.

Si vous souhaitez modifier le compte bancaire ou

Suite en page suivante >>>

>>> Suite de votre avis

opter pour un prélèvement trimestriel, rendez-vous
sur impots.gouv.fr